

**OBJET PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA RIVIERE SAINT-DENIS
SECTEUR BAS DE LA RIVIERE**

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Département a accordé en début d'exercice, au titre du CAC/ PID 2007, une subvention de 754 245,00 € pour le financement du Square Labourdonnais.

La programmation de cette opération étant différée, il me paraît souhaitable, afin de garder le bénéfice de la subvention octroyée, d'en demander la réaffectation sur l'opération de travaux de protection contre les crues de la Rivière Saint-Denis/ secteur Bas de la Rivière, projet de 14 000 000,00 € HT, s'inscrivant dans le cadre du Programme de Gestion des Risques d'Inondation.

Par Délibération n° 07/3-31 en séance du 1er octobre 2007, le Conseil Municipal avait adopté le plan de financement suivant :

Financier	Montant	Taux de financement
Europe / FEDER	9 800 000,00 €	70 %
Commune	4 200 000,00 €	30 %

Compte tenu de ce qui précède, le nouveau plan de financement s'établirait comme suit :

Financier	Montant	Taux de financement
Europe / FEDER	9 800 000,00 €	70,00 %
Département / PID 2007	754 245,00 €	5,39 %
Commune	3 445 755,00 €	24,61 %

Je vous demande, en cas d'accord sur cette proposition :

- d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération de protection contre les crues de la Rivière Saint-Denis/ secteur Bas de la Rivière, intégrant une subvention du Département à hauteur de 754 245,00 € ;
- de m'autoriser à solliciter l'affectation de la subvention départementale sur ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



**OBJET PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA RIVIERE SAINT-DENIS
SECTEUR BAS DE LA RIVIERE**

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 08/6-40 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement suivant de l'opération de travaux d'aménagement pour la protection contre les crues de la Rivière Saint-Denis/ secteur Bas de la Rivière.

Europe / FEDER	9 800 000,00 €
Département / CAC-PID 2005-2007	754 245,00 €
Commune	3 445 755,00 €

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter la subvention du Département.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **16 SEP. 2008**



Gilbert ANNETTE